

La composition de la Lettre aux Galates

ROLAND MEYNET

Ce ne sont pas les plans de la Lettre aux Galates qui manquent. Pourquoi donc en présenter un autre, un de plus ? Tout simplement parce que c'est le seul qui soit fondé sur les lois de composition de la rhétorique biblique.

On sait que la Lettre aux Galates a donné lieu à plusieurs études utilisant la rhétorique classique gréco-latine. Le pionnier dans ce domaine fut Hans Dieter Betz, d'abord dans un article fameux¹, puis avec un commentaire, où il se réfère constamment à Cicéron et à Quintilien². Ces travaux ont amorcé une discussion serrée qui a tourné en particulier autour de la détermination du genre littéraire de l'écrit de Paul³.

Ma thèse est qu'il existe une rhétorique biblique, et plus largement sémitique, qui se distingue nettement de la rhétorique classique gréco-romaine, essentiellement pour ce qui regarde la composition, la *dispositio* des traités de rhétorique classique. Ce que je présente ici est le fruit d'une analyse exhaustive de la composition de Galates, à tous les niveaux d'organisation du texte⁴. Après l'adresse (1,1-5) la Lettre comprend trois sections (1,6-2,21 ; 3,1-5,1 ; 5,2-6,18).

¹ « The Literary Composition and Function of Paul's Letter to the Galatians », *NTS* 21 (1975) pp. 353-379.

² *Galatians : A Commentary on Paul's Letter to the Churches in Galatia*, Philadelphia, 1979, 1984 (2^e éd.).

³ Pour une revue des réactions au travail de Betz, voir A. PITTA, *Disposizione e messaggio della lettera ai Galati. Analisi retorico-letteraria* (AnBib) Rome, 1992, pp. 33-38 ; sur les prédécesseurs de Betz, spécialement Mélanchthon, voir C. J. CLASSEN, « St. Paul's Epistles and Ancient Greek and Roman Rhetoric », *Rhetorica* 10, 1992, pp. 319-344.

⁴ Les trois articles que j'ai déjà publiés sur la Lettre aux Galates sont cités au cours du présent article. Pour la méthodologie, voir mon *Traité de rhétorique biblique*, Rhétorique sémitique 4, Lethiel-leux, Paris 2007, en particulier le chapitre sur « Les niveaux de composition », pp. 131-215.

A. C'EST DE DIEU QUE NOUS AVONS REÇU L'ÉVANGILE
(Section A : 1,6– 2,21)

Cette section comprend cinq séquences organisées en trois sous-sections.

A1	Paul reproche	aux Galates	leur infidélité à l'Évangile de Dieu	1,6-10
A2	Paul rappelle	à ses frères	que son Évangile vient de Dieu	1,11-17
A3 Les Églises de Judée glorifient Dieu à propos de Paul				1,18-24
A4	L'accord	de Jérusalem	entre Paul et les « colonnes »	2,1-10
A5	Le conflit	d'Antioche	entre Paul et Képhas	2,11-21

LA PREMIÈRE SOUS-SECTION (1,6-17)

A1 : PAUL REPROCHE AUX GALATES LEUR INFIDÉLITÉ À L'ÉVANGILE (1,6-10)

La première séquence est de la taille d'un passage formé de trois parties.

Vous vous êtes laissés	détourner	de l'Évangile	du Christ	1,6-7
Quiconque se détournerait de l'Évangile reçu et transmis, qu'il soit anathème !				8-9
Je ne me laisserai pas	détourner	du service	du Christ	10

A2 : PAUL RAPPELLE AUX GALATES D'OUÙ IL TIENT SON ÉVANGILE (1,11-17)

La deuxième séquence, de la taille d'un passage, est formée de trois parties.

C'est de Jésus Christ	et non des hommes			
que j'ai reçu la révélation de	l'Évangile			1,11-12
Avant cela, fidèle du judaïsme, je persécutais l'Église de Dieu				13-14
C'est la révélation de Dieu	et non des apôtres			
qui me permet d'annoncer	l'Évangile			15-17

L'ENSEMBLE DE LA PREMIÈRE SOUS-SECTION (A1-A2)

A1 (1,6-10)

⁶ JE M'ÉTONNE qu'aussi rapidement vous désertiez *Celui qui vous a appelés dans la grâce du Christ* vers un Évangile différent.

⁷ Non qu'il y en ait un autre, mais il en est certains qui vous troublent et qui veulent dévier l'Évangile du Christ.

⁸ Même si nous-mêmes ou un ange du ciel vous annonçait un évangile opposé à ce que nous vous avons annoncé, *qu'il soit anathème !*

⁹ Comme nous vous l'avons déjà-dit, à présent encore je le redis : si quelqu'un vous annonce un évangile opposé à ce que VOUS AVEZ REÇU, *qu'il soit anathème !*

¹⁰ À présent donc ce sont des HOMMES que je veux persuader, ou bien serait-ce DIEU ?

Ou alors je cherche à plaire à des HOMMES ?

Si c'était encore à des HOMMES que je voulais plaire, du CHRIST je ne serais plus l'esclave.

A2 (1,11-17)

¹¹ JE VOUS FAIS-SAVOIR, frères : l'Évangile qui a été annoncé par moi n'est pas selon un HOMME.

¹² D'ailleurs, moi, ce n'est pas d'un HOMME que JE L'AI REÇU ou que j'en ai été instruit, mais par une révélation de JÉSUS CHRIST.

¹³ Car vous avez entendu parler de ma conduite jadis *dans le judaïsme* : à outrance *je persécutais l'Église de Dieu* et *je cherchais à la ruiner*.

¹⁴ Et je progressais *dans le judaïsme* plus que beaucoup des contemporains de ma race, étant beaucoup plus zélé pour LES TRADITIONS de mes pères.

¹⁵ Mais quand il plut à *Celui* qui m'avait mis à part dès le sein de ma mère et *qui m'a appelé par sa grâce* ¹⁶ de révéler son Fils en moi afin que je l'annonce chez les Nations,

aussitôt, je ne consultai pas la chair et le sang ¹⁷ et je ne montai pas à Jérusalem vers ceux qui furent apôtres avant moi, mais je partis en Arabie et de nouveau je retournai à Damas.

Les premiers verbes donnent le ton de chaque séquence : « Je m'étonne » donne à penser que Paul va dénoncer une chose négative, tandis que « Je vous fais savoir » annonce une chose positive. Les deux séquences sont donc complémentaires.

Dans la première Paul s'insurge contre ce qui n'est qu'un faux évangile, contre ceux qui le prêchent et contre ceux qui les écoutent. Dans la seconde séquence il rappelle que l'évangile qu'il annonce ne vient pas des hommes (11-12), pas même de ceux qui étaient apôtres avant lui (15-17), mais de Dieu. C'est en effet Dieu qui a fait du persécuteur acharné qu'il était l'apôtre des nations (13-14).

Sec et direct dans la première séquence, Paul renvoie au début de la seconde le nom de « frères » qu'il donne à ses correspondants. Ils le sont en effet car, de même que Paul a été appelé par la grâce de Dieu (15), ainsi les Galates ont été appelés par Dieu dans la grâce du Christ (6). La correspondance des parties centrales (8-9 et 13-14) laisse entendre que « l'évangile opposé » à celui de Paul a quelque chose à voir avec « le judaïsme ».

LA DEUXIÈME SOUS-SECTION (1,18-24)

De la taille d'un passage, cette séquence A3 est formée de trois parties.

À Jérusalem	Paul rencontre Képhas et Jacques	1,18-19
	Paul jure qu'il dit la vérité	20
Les églises de Judée	louent Dieu à propos de Paul	21-24

Les parties extrêmes sont complémentaires. Elles commencent par des notations de lieu où Paul se rend, Jérusalem en Judée, pour quinze jours seulement, puis des régions païennes d'où il était venu, « après trois ans » et où il retourne ; en outre, les deux principaux chefs, Képhas et Jacques, les seuls avec qui Paul a « fait connaissance », sont distingués du reste des « églises de Judée », pour qui Paul demeure un « inconnu ».

+ 18	ENSUITE, après trois ans,	JE MONTAI	À JÉRUSALEM
	: pour FAIRE-CONNAISSANCE de Képhas	quinze	jours ;
	: et je restai auprès de lui		
- 19	un autre des apôtres	JE NE VIS PAS	
-	mais seulement Jacques le frère du	SEIGNEUR.	

20	Ce que j'écris à vous,	DIEU
	voici devant	
	que je ne mens pas.	

+ 21	ENSUITE, J'ALLAI	DANS LES RÉGIONS DE LA SYRIE ET DE LA CILICIE.
- 22	J'étais INCONNU de visage	
-	pour les églises de Judée dans LE CHRIST ;	
: 23	seulement elles étaient ENTENDANT que	
	. « le persécutant nous alors,	
	. maintenant annonce la foi	
	. que alors il cherchait-à-ruiner » ;	
: 24	et elles glorifiaient à mon sujet DIEU.	

L'accent porte, comme à la fin de la séquence précédente, sur le fait que Paul n'est pas venu chercher près des autorités de Jérusalem des ordres ou des informations sur « la foi », mais qu'il s'est limité à faire leur connaissance.

LA TROISIÈME SOUS-SECTION (2,1-21)

La dernière sous-section, plus ample que la première, comprend deux séquences parallèles, chacune formée de deux passages.

A4 : L'ACCORD DE JÉRUSALEM (2,1-10)

Le Grec Tite	n'est pas contraint	de se faire circoncire	2,1-5
Les notables	n'imposent rien d'autre que	de penser aux pauvres	2,6-10

Le premier passage (1-5) raconte les différentes étapes de la visite de Paul et de ses compagnons à Jérusalem : le rapport qu'il monte faire aux notables (1-2), la décision concernant Tite (3), à l'issue du conflit surgi à propos de la nécessité de circoncire les disciples d'origine païenne (4-5).

Le second passage (6-10) expose l'accord final entre les deux groupes : d'une part Paul et Barnabé continueront à annoncer l'Évangile aux nations, d'autre part Pierre, Jacques et Jean poursuivront l'apostolat auprès des juifs. La seule loi imposée à Paul est le souci des pauvres.

A5 : LE CONFLIT D'ANTIOCHE (2,11-21)

Paul	s'oppose	à la conduite blâmable	de Képhas	2,11-14
Paul	expose	les raisons de son désaccord	avec Képhas	2,15-21

Le premier passage (2,11-14) est le récit des faits, à savoir les reproches adressés par Paul à Pierre pour sa conduite blâmable.

Le second passage (2,15-21) est le discours adressé par Paul à Pierre⁵ où il expose les raisons de ses reproches.

⁵ La BJ dit, non sans raison, que ce discours est adressé « aux judaïsants d'Antioche et surtout à ceux de Galatie, plus encore qu'à Pierre » (note g, *ad loc.*)

L'ENSEMBLE DE LA SOUS-SECTION (2,1-21)

A4 (2,1-10)

¹ Ensuite, après quatorze ans, de nouveau JE MONTAI À JÉRUSALEM, avec BARNABÉ, en prenant aussi avec moi TITE. ² Je montai à la suite d'une révélation. Je leur exposai l'Évangile que je proclame chez les Nations mais en privé aux notables pour éviter de courir ou d'avoir couru en vain.

³ Or PAS MÊME TITE mon compagnon, qui était Grec, ne FUT CONTRAINT d'être *circoncis*.

⁴ Cela cause des faux frères infiltrés qui s'étaient introduits pour espionner notre liberté que nous avons dans LE CHRIST JÉSUS, afin de nous réduire en esclavage, ⁵ auxquels pas même une heure nous acceptâmes de nous soumettre, afin que la vérité de l'Évangile demeure pour vous.

⁶ Mais de la part de ceux qui étaient considérés comme des notables, – ce qu'alors ils pouvaient être peu m'importe, Dieu ne regarde pas l'apparence de l'homme – à moi les notables n'imposèrent rien.

⁷ Mais voyant au contraire que m'avait été confié l'Évangile du Prépuce comme à Pierre de la *Circoncision* ⁸ car Celui qui a œuvré pour Pierre dans l'apostolat de la *Circoncision* a œuvré pour moi aussi pour les Nations,

⁹ et connaissant la grâce qui m'avait été donnée,

JACQUES, KÉPHAS et Jean, les notables qui sont les colonnes, me donnèrent la droite ainsi qu'à BARNABÉ en signe de communion: nous devons être nous pour les Nations, eux pour la *Circoncision*.

¹⁰ Nous devons seulement nous souvenir des pauvres. Et cela j'ai eu à cœur de le faire.

A5 (2,11-21=)

¹¹ Quand KÉPHAS VINT À ANTIOCHE, je lui résistai en face car il était blâmable :

¹² Car avant que ne viennent certains d'auprès de JACQUES il mangeait avec les Nations; mais quand ils vinrent, il se déroba et se tint à l'écart, craignant ceux de la *Circoncision*.

¹³ Et le suivirent dans l'hypocrisie le reste des *juifs*, de sorte que MÊME BARNABÉ FUT ENTRAÎNÉ par leur hypocrisie.

¹⁴ Mais quand je vis qu'il ne marchait pas droit selon la vérité de l'Évangile, je dis à Képhas devant tous : « Si toi qui es *juif*, tu vis comme les Nations et non comme les *juifs*, comment veux-tu CONTRAINDRE les Nations à *judaiser* ?

¹⁵ Nous, nous sommes *juifs* de naissance et non pas de ces pécheurs des Nations. Mais sachant que ¹⁶ n'est justifié aucun homme par les œuvres de la Loi sinon par la Foi en JÉSUS CHRIST, nous aussi dans LE CHRIST JÉSUS nous avons cru afin d'être justifiés par la Foi en CHRIST et non par les œuvres de la Loi, car par les œuvres de la Loi « n'est justifiée aucune chair ». ¹⁷ Si, cherchant à être justifiés dans le CHRIST, nous aussi sommes trouvés pécheurs, alors le CHRIST est serviteur du péché. Certes pas !

¹⁸ Car si je rebâtais ce que j'ai abattu, je me démontre moi-même transgresseur.

¹⁹ Moi en effet, par la Loi, à la Loi j'ai été mis à mort; afin de vivre pour Dieu, avec le CHRIST je suis crucifié. ²⁰ Je vis non plus moi, mais vit en moi le CHRIST. Ce que maintenant je vis dans la chair, je le vis dans la Foi au Fils de Dieu qui m'a aimé et s'est donné lui-même pour moi. ²¹ Je ne rejette pas la grâce de Dieu; car si c'était par la Loi que venait la justification, alors le CHRIST serait mort pour rien. »

À Jérusalem et à Antioche – les deux pôles, juif et païen, des communautés chrétiennes –, les situations sont symétriques. À Jérusalem, il s'agit concrètement de savoir si le disciple Tite qui est païen doit être circoncis, c'est-à-dire s'il doit devenir juif, soumis en tout à la Loi. À Antioche, non moins concrètement, il s'agit de savoir si les juifs peuvent manger avec les disciples d'origine païenne, contrairement aux prescriptions de la Loi. C'est donc, sous deux formes différentes, le problème de l'unité des croyants au Christ, le problème de « la vérité de l'Évangile » (5.14) qui est posé. Le païen doit-il être assimilé au peuple juif, les juifs peuvent-ils s'assimiler aux païens. Circoncision et convivialité, qui pourraient apparaître comme des détails, sont en réalité symptomatiques d'un enjeu qui n'échappe pas à Paul et qu'il ne craint pas d'aborder de face.

À Jérusalem Paul n'avait pas voulu céder à la pression des judaïsants et avait fini par faire reconnaître « la vérité de l'Évangile » qu'il proclamait parmi les nations (premier passage : 1-5). Un accord s'était alors dégagé entre lui et les notables qui « ne lui imposèrent rien » d'autre que le souvenir des pauvres, signe de communion entre les croyants ; un accord qui entérinait aussi le partage de l'apostolat, les uns auprès des juifs, les autres auprès des païens (second passage : 6-10). La « communion » entre les deux groupes était scellée, mais chacun, pour ainsi dire, restait chez soi. L'unité était préservée, mais dans une certaine séparation.

Le problème rebondit quand, par un mouvement inverse à celui de Paul qui était monté à Jérusalem, Képhas « vint à Antioche ». Et cette fois-ci la contradiction éclate, parce que rien n'est réglé sur le fond. Képhas qui partage sans complexe la table des disciples non juifs, se ravise à l'arrivée d'une délégation de Jérusalem. Paul alors dénonce l'hypocrisie de ce double jeu et explicite l'enjeu du conflit : peut-on « contraindre les païens à judaïser » ? Voilà qui s'opposerait à « la vérité de l'Évangile » (14). Dans la deuxième partie de la séquence (15-21) où il continue de l'adresser à Képhas, mais aussi bien sûr aux Galates, les destinataires de la Lettre, Paul en arrive donc à affronter le problème à sa racine. Comme la circoncision et les prescriptions alimentaires qui empêchent de partager la table des non juifs, ce ne sont pas « les œuvres de la Loi » qui justifient, mais seulement la foi en Christ Jésus. Il n'est pas possible de revenir à la pratique de la Loi, comme Képhas et ses compagnons, tout en « cherchant à être justifiés dans le Christ ». Vouloir concilier les deux serait faire du Christ son complice, « le serviteur du péché ». L'habileté du raisonnement de Paul est de ne traiter que du rapport que les juifs, dont avec Képhas et les autres il fait partie, entretiennent avec la Loi et avec la Foi. Ses destinataires païens comprendront qu'à plus forte raison eux-mêmes ne sauraient être justifiés par autre chose que par la foi au Christ. À partir du centre du passage, Paul passe enfin du « nous » au « je » ; son discours est ainsi plus personnalisé encore. Ce n'est pas tant que Paul se mette personnellement en scène : il sait que ses destinataires pourront s'identifier plus facilement à sa personne qu'au groupe des juifs d'Antioche :

chacun d'entre eux pourra en effet faire siennes les paroles de celui qui leur a annoncé l'Évangile et ainsi « ne pas rejeter la grâce de Dieu » (21).

L'ENSEMBLE DE LA SECTION A

Bien qu'organisées en trois sous-sections, les cinq séquences de la section se correspondent de manière concentrique⁶.

A1 Paul reproche	aux Galates	leur infidélité	à l'Évangile	1,6-10
A2 Paul appelé	par Dieu	<i>pour la mission chez les Nations</i>		1,11-17
A3 Les Églises de Judée glorifient Dieu		<i>pour la vocation de Paul</i>		1,18-24
A4 Paul reconnu	par les Apôtres	<i>pour la mission chez des Nations</i>		2,1-10
A5 Paul reprocha	à Pierre	son infidélité	à l'Évangile	2,11-21

Dans les passages extrêmes, de manière étonnante, Képhas, Barnabé et les autres juifs sont mis en parallèle avec les Galates. Sous l'influence de « certains » (1,7 et 2,12)⁷, les uns « désertent » Dieu en se laissant « dévier » de « l'Évangile du Christ » (1,6-7) ; Képhas « se déroba et se tint à l'écart », « ne marchant pas droit selon la vérité de l'Évangile » (2,12-14). Les lecteurs comprendront par conséquent que, si Paul n'a pas hésité à « résister en face » au premier des notables, ils ne doivent pas être surpris qu'il « s'étonne » de leur conduite qui n'est pas moins « blâmable ». Paul achève la dernière séquence en affirmant sa fidélité à « la grâce de Dieu » (2,21), comme il avait commencé la première séquence en rappelant que ses destinataires avaient été appelés « dans la grâce du Christ » (1,6). À la fin de la première séquence « le Christ » est opposé aux

⁶ Voir mon article « Composition et genre littéraire de la première section de l'Épître aux Galates », in J. SCHLOSSER, ed., *Paul de Tarse. Congrès de l'ACFEB (Strasbourg, 1995)*, LeDiv 165, Éd. du Cerf, Paris 1996, 51-64 (repris dans www.retoricabiblicaesemitica.org: *StRh* 4 (01.02.2002 ; 31.03.2004).

⁷ Ce ne sont probablement pas les mêmes personnes, mais ils appartiennent à la même tendance judaïsante.

« hommes » (1,10 : « Si c'était encore à des hommes que je voulais plaire, du Christ je ne serais plus le serviteur ») ; à la fin de la dernière il est opposé à la Loi (2,21 : « car si c'était par la Loi que venait la justification, alors le Christ serait mort pour rien »).

Les trois autres séquences (A2–A4) se distinguent des séquences extrêmes du fait qu'elles rapportent les circonstances de la vocation de Paul.

La deuxième et l'avant-dernière séquences se correspondent aussi. Alors que Paul affirme à la fin de l'une : « Je ne montai pas à Jérusalem » (1,17a), au début de l'autre il rapporte : « je montai à Jérusalem » (2,1b). « Je vous fais savoir » au début de A2 (1,11) et « je leur exposai » au début de A4 (2,2) annoncent des explications concernant toutes deux « l'Évangile », suite à une « révélation ». L'attitude des « faux frères » que Paul dénonce à la fin du premier passage de la séquence A4 (2,4-5) n'est pas sans rappeler celle qu'il avait avant sa conversion : ainsi est suggéré que, en voulant « réduire en esclavage » la liberté chrétienne, ils persécutent en réalité l'Église du Christ. La fin des deux séquences se correspondent : en effet, « Celui [...] qui m'a appelé [...] afin que je l'annonce chez les nations » (1,15-16) annonce « Celui qui [...] a agi en moi aussi pour les nations » (2,8), préparé par « j'avais été chargé de l'Évangile du Prépuce » (2,7).

La séquence centrale (1,18-24) assure le lien entre les deux sous-sections qui l'encadrent. Le début de la première partie annonce le début de la séquence suivante : « Ensuite, après trois ans, je montai à Jérusalem » (1,18), « Ensuite, après quatorze ans, de nouveau je montai à Jérusalem » (2,1). Inversement, la dernière partie rappelle la fin de la séquence précédente où Paul dit qu'il se rendit dans des régions païennes, « en Arabie et de nouveau à Damas » (1,17), « dans les régions de la Syrie et de Cilicie » (1,21).

Si la première partie de la séquence centrale (1,18-19) annonce A4 (2,1-10) avec ses contacts entre Paul et Pierre, elle garde cependant la tonalité de A2 (1,11-17) : en effet la brièveté de la rencontre entre Paul et Képhas d'une part et surtout d'autre part la négation qui suit (19) sont dans la droite ligne de A2 qui insiste tellement sur le fait que l'Évangile annoncé par Paul n'est pas d'un homme. Cela sera confirmé par l'affirmation de la dernière partie (22) : Paul était inconnu des églises de Judée. Mais la fin de cette dernière partie (1,23-24) prépare la séquence suivante où les autorités de Jérusalem vont reconnaître la validité de la mission de Paul (2,7-9).

Le centre de la séquence centrale (1,20) est occupé par le serment que Paul prononce « devant Dieu ». Ce serment, qui se trouve donc au cœur de la section, ne concerne évidemment pas, de par sa position, le seul verset précédent, mais bien la totalité de ce que Paul rapporte dans l'ensemble de la section. Il remplit en quelque sorte la fonction de l'affirmation de véracité dont il est coutume de faire précéder notre signature, à la fin de nos docu-

ments officiels. Ce « je ne mens pas » correspond en creux à « la vérité de l'Évangile » qui revient dans chacune des deux dernières séquences (2,5 ; 2,14), cet Évangile que Paul dit tenir directement d'une révélation de Dieu (1,12.16).

B. C'EST PAR LA FOI QUE NOUS RECEVONS LA FILIATION DIVINE

(Section B : 3,1–5,1)

La deuxième section comprend cinq séquences organisées en trois sous-sections de manière concentrique :

B1	Les gentils	sont fils d'Abraham	par la Foi en Christ,	sans la Loi	3,1-14
B2	Les juifs	SONT HÉRITIERS	par la Foi en Christ,	sans la Loi	3,15-25

B3 :	Par la Foi en Christ,	TOUS sont FILS DE DIEU	3,26-29
------	-----------------------	------------------------	---------

B4	Tous	SONT HÉRITIERS	en Christ	et non plus esclaves de la Loi	4,1-20
B5	Tous	sont fils d'Abraham	en Christ	et non plus esclaves de la Loi	4,21–5,1

La première sous-section (B1–2) ainsi que la dernière (B4–5) sont formées de deux séquences parallèles entre elles. Quant à la sous-section centrale (B3), elle ne compte qu'une seule séquence qui se distingue nettement des quatre qui l'encadrent, car elle est très courte : en effet, elle ne compte qu'un seul passage, et qui plus est, formé d'une seule partie⁸.

⁸ Pour la définition des termes techniques, « section », « séquence », « passage », « partie », etc., voir mon *Traité de rhétorique biblique*, chap. 3 : « Les niveaux de composition », pp. 131-215.

LA PREMIÈRE SOUS-SECTION (3,1-25)

La première sous-section est formée de deux séquences.

B1 : LES GENTILS SONT FILS D'ABRAHAM PAR LA FOI AU CHRIST SANS LA LOI (3,1-14)

Cette séquence est formée de trois passages. Les passages extrêmes sont plus longs que le passage central :

Grâce à Jésus Christ, vous avez reçu l'Esprit	par la Loi	ou par la Foi ?	3,1-5
---	------------	-----------------	-------

Tous les gens de Foi	sont fils d'Abraham	et bénis comme lui	6-8
----------------------	---------------------	--------------------	-----

Grâce au Christ Jésus, nous avons reçu l'Esprit	non par la Loi	mais par la Foi	10-14
---	----------------	-----------------	-------

B2 : LES JUIFS SONT FILS D'ABRAHAM PAR LA FOI AU CHRIST, SANS LA LOI (3,15-25)

La séquence comprend trois passages, deux plus développés qui encadrent un passage plus court :

C'est grâce à la promesse,	et non à la Loi	que Christ est l'héritier d'Abraham	3,15-18
----------------------------	-----------------	-------------------------------------	---------

La Loi est transitoire jusqu'à la venue de la promesse	19-21a
--	--------

C'est grâce à la Foi,	et non à la Loi	que nous héritons de la justice	21b-25
-----------------------	-----------------	---------------------------------	--------

L'ENSEMBLE DE LA PREMIÈRE SOUS-SECTION (B1-B2)

B1: 3,1-14

¹ Galates insensés, qui vous a ensorcelés, vous aux yeux desquels JÉSUS CHRIST a été décrit crucifié? ² C'est ceci seulement que je veux apprendre de vous : est-ce par les œuvres de la **LOI** que vous avez reçu l'Esprit ou est-ce par l'écoute de la **FOI** ?

³ Êtes-vous si insensés, qu'après avoir commencé avec l'Esprit maintenant vous finissiez avec la chair ? ⁴ Avez-vous éprouvé tant de choses en vain ? Et ce serait vraiment en vain ! ⁵ Donc Celui qui vous fournit l'Esprit et qui opère des puissances parmi vous est-ce par les œuvres de la **LOI** ou est-ce par l'écoute de la **FOI** ?

⁶ Comme ABRAHAM « **CRUT** en **DIEU** et cela lui fut compté comme **justice** », ⁷ comprenez donc que ce sont les gens de **FOI** qui sont fils d'ABRAHAM.

⁸ Et l'Écriture prévoyant que, par la **FOI**, **DIEU justifierait** les Nations, prédit à ABRAHAM que « seront bénies en toi toutes les Nations », ⁹ de sorte que les gens de **FOI** seront bénis avec le **CROYANT** ABRAHAM.

¹⁰ En effet tous ceux qui sont des œuvres de la **LOI** sont sous la malédiction, car il est écrit que « Maudit quiconque ne s'attache pas à toutes les prescriptions du livre de la **LOI** pour les faire ! » ¹¹ Et que par la **LOI** personne **ne soit justifié** devant Dieu, c'est clair, car « **Le juste** par la **FOI vivra** » ; ¹² et la **LOI** ne dépend pas de la **FOI**, mais « Celui qui les aura faites **vivra** par elles ».

¹³ LE CHRIST *nous* a rachetés de la malédiction de la **LOI**, étant devenu pour nous malédiction, car il est écrit : « Maudit quiconque est suspendu au bois ! » ¹⁴ afin que pour les Nations la bénédiction d'ABRAHAM adviene dans LE CHRIST JÉSUS,

* afin que la **PROMESSE** de l'Esprit nous la recevions par la **FOI**.

B2: 3,15-25

¹⁵ Frères, je parle au plan humain : une disposition établie par un homme en bonne et due forme, personne n'y retranche ou y rajoute.

¹⁶ Or c'est à ABRAHAM qu'ont été faites les **PROMESSES** et à sa descendance. Il n'est pas dit : « et aux descendance », comme pour plusieurs, mais comme pour un seul : « et à ta descendance », laquelle est LE CHRIST.

¹⁷ Eh bien, voici ce que je dis : une disposition déjà établie par Dieu en bonne et due forme, la **LOI** qui est advenue quatre cent trente ans après ne l'abroge pas de manière à annuler la **PROMESSE**. ¹⁸ Si en effet c'est en vertu de la **LOI** que l'on hérite, ce n'est plus en vertu de la **PROMESSE** ; or c'est par la **PROMESSE** que Dieu a fait grâce à ABRAHAM.

¹⁹ Qu'en est-il donc de la **LOI** ?

Elle fut ajoutée en vue des transgressions jusqu'à la venue de la descendance à qui était destinée la **PROMESSE** ; elle a été promulguée par des anges par la main d'un médiateur. ²⁰ Or ce médiateur n'est pas médiateur d'un seul, et **DIEU** est seul.

²¹ La **LOI** est donc contre les **PROMESSES** de **DIEU** ? Certainement pas !

Si en effet une **LOI** avait été donnée qui ait le pouvoir de faire **vivre**, ce serait effectivement par la **LOI** que **serait la justice**. ²² Mais l'Écriture a tout enfermé sous le péché,

* afin que la **PROMESSE**,
par la **FOI** en JÉSUS CHRIST,
fut donnée à ceux qui **CROIENT**.

²³ Avant la venue de la **FOI**, *nous* étions enfermés sous la garde de la **LOI**, jusqu'à la **FOI** qui devait être révélée, ²⁴ de sorte que la **LOI** est devenue notre pédagogue jusqu'au CHRIST, afin que par la **FOI nous soyons justifiés**. ²⁵ Mais la **FOI** venue, nous ne sommes plus sous un pédagogue.

Alors que la première séquence traite du cas des « nations » (8b.8c.14a), à partir de celui des Galates, la seconde s'occupe de celui des juifs et de leur histoire, tous en relation avec Abraham (nommé sept fois de 6 à 18). La question est la même et porte sur le rapport entre la Loi et la foi au Christ.

Traités deux fois d'« insensés » dans le premier passage de la séquence B1 (1.3), les Galates sont néanmoins appelés « frères » au début de la séquence B2 (15)⁹.

Paul rappelle aux Galates que « l'esprit » qu'ils ont reçu ne leur a pas été donné en vertu des œuvres de la Loi mais en vertu de la foi (premier passage de B1) ; de manière symétrique, ce n'est pas en vertu de la Loi mais de la promesse que Dieu a fait grâce à Abraham en sa descendance, le Christ (premier passage de B2). Deux phases se succèdent : pour les Galates la chair, c'est-à-dire la Loi, ne saurait annuler le don de l'esprit, et de même, la Loi ne peut abroger la promesse faite à Abraham.

Alors que le passage central de la séquence B1 ne parle que de la « foi » d'Abraham et des croyants, le passage central de la séquence B2 ne parle que de la Loi donnée par « un médiateur » dont le nom n'est pas prononcé mais que le lecteur identifie à Moïse.

Les troisièmes passages opposent tous deux la Loi et la foi : tandis que la Loi est incapable de « justifier » (11a.21b), la foi permet de recevoir la justification (11b.24). Les deux séquences s'achèvent – dans les dernières parties – avec un « nous » qui inclut celui qui parle ainsi que les autres juifs (23-25) et ses destinataires ainsi que toutes « les nations » (8.14). La deuxième partie du troisième passage de B1 s'achève (14b) de la même manière que la première partie du passage correspondant de B2 (22b). La « promesse » dont il sera largement question dans la deuxième séquence (sept fois) est déjà évoquée une première fois à la fin de la première séquence (14).

⁹ Le même phénomène marquait déjà les deux premières séquences de la section A : la séquence A1, très dure, ne comportait pas d'apostrophe, tandis que la séquence A2 qui lui est parallèle, commence avec le vocatif « frères » (voir p. 291).

LA DEUXIÈME SOUS-SECTION (3,26-29)

+ 26	<i>TOUS EN EFFET</i>		FILS de Dieu	<i>vous êtes</i>
	: par la Foi	dans	le Christ Jésus ;	
+ 27	car <i>vous-tous-qui</i>	dans	le Christ	avez été baptisés,
	:		le Christ	vous avez revêtu.

28	Il n'y a pas de Juif		ni de <i>Grec</i> ,	
	il n'y a pas d' <i>esclave</i>		ni de libre,	
	il n'y a pas d'homme		et de <i>femme</i> .	

+	<i>TOUS EN EFFET</i>		UN-SEUL	<i>vous êtes</i>
	:	dans	le Christ Jésus ;	
+ 29	et si <i>vous</i>	du	Christ	(vous êtes)
	: alors d'Abraham		LA SEMENCE	vous êtes
	: selon la promesse		HÉRITIERS.	

Contrairement aux quatre séquences qui l'encadrent, la séquence B3 est particulièrement brève, puisqu'elle ne comprend qu'un seul passage, qui par ailleurs est de la taille d'une seule partie.

Les morceaux extrêmes (26-27 et 28d-29), qui comptent chacun deux segments¹⁰, sont parallèles entre eux : ils commencent également avec « Tous en effet [...] vous êtes »¹¹, ce qui met en relation « fils de Dieu » et « un seul », c'est-à-dire sans différence d'origine. Le nom du « Christ » revient cinq fois dans les morceaux extrêmes ; « d'Abraham la semence » de la fin (29b) correspond à « fils de Dieu » du début (26a), ce qui revient à dire que tous ceux qui ont Abraham pour père sont en définitive fils de Dieu.

« Un seul » au début du dernier morceau (28d) renvoie à la triple négation du morceau central (28abc). L'unité se réalise par l'héritage d'Abraham : les « Grecs » que sont Galates auxquels Paul s'adresse y entrent à part entière avec les Juifs, grâce au baptême dans le Christ qu'ils ont reçu.

¹⁰ Deux segments bimembres dans le premier (26-27), un bimembre et un trimembre dans le dernier (28d-29).

¹¹ C'est le seul endroit dans toute la Lettre où Paul s'adresse à ses correspondants de cette manière et ce fait souligne le caractère unique de cette séquence centrale.

LA TROISIÈME SOUS-SECTION (4,1–5,1)

Cette dernière sous-section est formée de deux séquences.

B4 : TOUS SONT HÉRITIERS EN CHRIST ET NON PLUS ESCLAVES DE LA LOI (4,1-20)

Cette séquence comprend deux parties :

Nous sommes fils de Dieu	et non plus esclaves de la Loi	4,1-11
--------------------------	--------------------------------	--------

Nous sommes tous engendrés	les uns par les autres	4,12-20
----------------------------	------------------------	---------

Dans la première partie, Paul explique comment nous sommes fils de Dieu, bien que pour un temps, celui de la minorité, nous étions soumis à l'autorité de la Loi ; devenus adultes, il ne doit plus être question de redevenir esclaves des dispositions transitoires de la Loi ;

Dans la deuxième partie, il poursuit le raisonnement, montrant comment ce sont des relations de filiation réciproque qui lient l'apôtre et ceux qui ont reçu de lui l'Évangile.

B5 : TOUS SONT FILS D'ABRAHAM ET NON PLUS ESCLAVES DE LA LOI (4,21–5,1)

Cette séquence elle aussi comprend deux parties :

Nous sommes fils de la femme libre	et pas d'Agar l'esclave	4,21-27
------------------------------------	-------------------------	---------

Seul le fils de la femme libre hérite	et pas celui de l'esclave	4,28–5,1
---------------------------------------	---------------------------	----------

Dans la première partie, Paul présente l'allégorie surprenante des deux épouses d'Abraham, la libre et Agar l'esclave. Il assimile les juifs qui n'ont pas accueilli la liberté du Christ à l'esclave.

Dans la seconde partie, il applique son allégorie des deux épouses à ses destinataires, les encourageant à abandonner l'esclavage et à vivre de la liberté du Christ.

L'ENSEMBLE DE LA SOUS-SECTION (4,1-5,1)

B4 : 4,1-20

¹ OR JE DIS: aussi longtemps que L'HÉRITIER est enfant, il ne diffère en rien d'un **esclave**, étant cependant maître de tout, ² mais il est sous des tuteurs et des administrateurs jusqu'au terme préétabli par son PÈRE. ³ De même nous aussi quand nous étions enfants, sous les éléments du monde nous étions **esclaves**; ⁴ mais quand vint la plénitude du temps, Dieu a envoyé SON FILS advenu d'une femme, advenu sous LA LOI, ⁵ afin de racheter ceux sous LA LOI, afin que nous recevions l'adoption-filiale.

⁶ Et que vous soyez **fil**, (preuve en est) que Dieu a envoyé l'Esprit de SON FILS dans nos cœurs qui crie: Abba, PÈRE, ⁷ si bien que tu n'es plus **esclave** mais **fil**, et si tu es **fil**, tu es aussi HÉRITIER de par Dieu.

⁸ Mais alors, quand vous ne connaissiez pas Dieu vous étiez **esclaves** de dieux qui de nature ne le sont pas. ⁹ Maintenant au contraire que vous connaissez Dieu, ou plutôt que vous êtes connus par Dieu, comment retournez-vous de nouveau à ces faibles et pauvres éléments auxquels encore à nouveau vous *voulez* vous **asservir**? ¹⁰ Vous observez jours, mois, saisons et années! ¹¹ Je crains d'avoir peiné en vain pour vous.

¹² Devenez comme moi, car moi aussi (suis devenu) comme vous, FRÈRES, je vous en supplie. ¹³ En rien vous ne m'avez fait du tort: vous savez que c'est à cause d'une faiblesse de *la chair* que je vous ai évangélisés la première fois. ¹⁴ Or l'épreuve qui pour vous consistait dans *ma chair* vous ne l'avez pas repoussée ni expulsée, mais comme un ange de Dieu vous m'avez accueilli, comme le CHRIST Jésus.

¹⁵ Où est donc votre béatitude? Je vous rends ce témoignage que, s'il eût été possible, VOUS VOUS SERIEZ ARRACHÉ LES YEUX POUR ME LES DONNER. ¹⁶ Suis-je donc devenu votre ennemi, parce que je vous dis la vérité?

¹⁷ Ils vous cajolent, non pour le bien mais ils veulent vous séparer afin que vous les cajoliez. ¹⁸ Il est bon d'être cajolés, pour le bien et pour toujours et pas seulement quand je suis auprès de vous. ¹⁹ Mes **enfants**, qu'à nouveau J'ENFANTE DANS LA DOULEUR jusqu'à ce que le CHRIST SOIT FORMÉ EN VOUS. ²⁰ Je voudrais être auprès de vous maintenant et changer ma voix. Car je ne sais plus que faire avec vous.

B5 : 4,21-5,1

²¹ DITES-MOI, vous qui *voulez* être sous LA LOI, n'entendez-vous pas LA LOI? ²² Il est écrit en effet qu'Abraham eut deux **fil**, l'un de la **servante** et l'autre de la **libre**. ²³ Mais celui de la **servante** selon *la chair* a été engendré, et celui de la **libre** en raison de la promesse.

²⁴ Cela est allégorique: celles-ci en effet sont deux alliances. L'une (vient) du mont Sinaï engendrant pour l'**esclavage** laquelle est Agar - ²⁵ certes le mont Sinaï est en Arabie, mais il correspond à la Jérusalem de maintenant: en effet elle est **esclave** avec ses **enfants** - ²⁶ la Jérusalem d'en haut est **libre** laquelle est notre MÈRE.

²⁷ Il est écrit en effet: « Réjouis-toi, stérile, toi qui n'**enfantais pas**, exulte et crie, toi qui N'A PAS EU LES DOULEURS, car nombreux sont les **enfants** de la délaissée plus que ceux de celle qui a un mari. »

²⁸ Quant à vous, FRÈRES, c'est selon la promesse d'Isaac que vous êtes **enfants**. ²⁹ Mais de même qu'alors celui qui selon *la chair* a été engendré persécutait celui qui l'a été selon l'Esprit, ainsi en est-il encore maintenant.

³⁰ Mais que dit l'Écriture?

« Chasse la **servante** ainsi que son **fil** car il n'HÉRITERA pas le **fil** de la **servante** avec le **fil** » de la **libre**.

³¹ C'est pourquoi, FRÈRES, nous ne sommes pas **enfants** de la **servante** mais de la **libre**. ^{5,1} C'est pour la **liberté** que le CHRIST nous a **libérés**; tenez donc ferme et ne soyez pas soumis à nouveau à un joug d'**esclavage**.

Il ne s'agit que de filiation dans ces deux séquences, filiation qui est opposée à l'esclavage. Cela est particulièrement visible dans le premier passage de la séquence B4 et tout au long de la séquence B5.

Le premier passage de la B4 oppose deux temps et deux « dispositions », c'est-à-dire deux économies : le temps de l'enfance qui ressemble à l'esclavage et celui de l'âge adulte où l'enfant devient libre et maître de tout. La première disposition est celle de la Loi (deux fois nommée) qui doit laisser la place à celle de la filiation divine.

Le premier passage de la séquence B5 mentionne aussi « la Loi » (deux fois) pour opposer deux types de filiation, celle de l'esclavage d'Agar assimilée à « la Jérusalem de maintenant », à savoir les juifs qui restent sous le régime de la Loi, et celle de l'épouse libre identifiée à la communauté des disciples de Jésus Christ.

Le second passage de la séquence B5 applique l'opposition décrite dans le premier passage aux Galates, appelés « frères » au début des parties extrêmes (28 et 31), c'est-à-dire fils de la même « mère » (26), celle qui est libre et qu'ils sont invités à ne pas quitter pour rejoindre l'esclave, qui n'est pas leur véritable mère, et retourner ainsi sous le régime de l'esclavage de la Loi.

Quant au second passage de la séquence B4, il commence lui aussi avec l'apostrophe « frères », comme le second passage de la séquence B5. Toutefois, la seconde apostrophe n'est plus « mes frères » comme en 31, mais « mes enfants » : Paul s'adresse donc aux Galates comme à ceux qu'il a « enfantés » (19). Ce passage semble ne pas reprendre l'opposition entre l'esclavage et la filiation, entre les deux épouses, l'esclave et la libre. Considéré largement comme un « bloc erratique », comme « une parenthèse »¹², il se trouve en réalité dans le droit fil de la logique du passage précédent qu'il complète et pousse jusqu'à son développement ultime. En effet, la filiation ne caractérise pas seulement les relations entre le disciple de Jésus et Dieu le Père, elle marque aussi les rapports à l'intérieur de la communauté des disciples entre l'apôtre et ceux qu'il a évangélisés, les enfantant à la foi. Or, comme le dit clairement la première phrase, cette relation d'engendrement est réciproque : l'apôtre lui aussi est engendré par ses disciples. En plein cœur du passage Paul confesse que, comme une mère, les Galates n'auraient pas hésité à s'arracher les yeux pour les lui donner. Dans une formule des plus hardies (19), Paul joint le nouvel enfantement qu'il souffre pour ses destinataires afin qu'ils puissent à leur tour porter Christ à terme. L'esclavage n'a pas complètement disparu de l'horizon de ce passage ; il est présent avec les adversaires qui veulent « cajoler » les Galates pour se les attacher et les lier sous le joug de la Loi.

¹² Voir mon article « Quelle rhétorique dans l'Épître aux Galates ? Le cas de Ga 4,12-20 », *Rhetorica* 12 (1994) 427-450.

L'ENSEMBLE DE LA SECTION B

Bien qu'organisées en trois sous-sections, les cinq séquences de la section se correspondent de manière concentrique.

B1 : Les gentils	sont fils d'Abraham	par la Foi en Christ,	sans la Loi	3,1-14
B2 : Les juifs	SONT HÉRITIERS	par la Foi en Christ,	sans la Loi	3,15-25
B3 : Par la Foi en Christ,		TOUS sont FILS DE DIEU	3,26-29	
B4 : Tous	SONT HÉRITIERS	en Christ	et non plus esclaves de la Loi	4,1-20
B5 : Tous	sont fils d'Abraham	en Christ	et non plus esclaves de la Loi	4,21-5,1

Les séquences extrêmes (B1 et B5) se répondent : elles montrent comment on est fils d'Abraham ; de même les séquences B2 et B4 qui traitent de la manière dont on devient « héritier ». Si bien que les cinq séquences de la section sont arrangées de manière concentrique.

La courte séquence centrale (B3) constitue le sommet de la section. Tous les baptisés sont « fils de Dieu » (comme cela est développé dans les séquences B2 et B4) et « semence d'Abraham » (ce qu'explicitent les séquences extrêmes B1 et B5). La séquence est adressée à tous ceux qui ont été baptisés dans le Christ (27), c'est-à-dire non seulement les Galates ethnico-chrétiens, mais aussi les judéo-chrétiens qui les troublent. C'est en effet le seul endroit où Paul s'adresse à ses correspondants de cette manière : « Tous en effet [...] vous êtes » (26a et 28d).

La « thèse » de toute la lettre, qui se trouve au centre de la séquence centrale (28abc), renverse la triple bénédiction que les juifs prononcent chaque jour : « Béni sois-tu [...] qui ne m'as pas fait *goy* ; [...] qui ne m'as pas fait esclave ; [...] qui ne m'as pas fait femme¹³ ». Tel est, semble-t-il, l'arrière-fond le plus pertinent pour mieux comprendre la lettre aux Galates.

¹³ La première attestation de cette triple bénédiction remonte à Judah ben Ilai' (vers 150 de notre ère) ; voir *Tosephta Berakot*, 7,18 (éd. Zuckerman). Je remercie vivement R. Neudecker pour m'avoir aidé à retracer l'origine de cette bénédiction.

C. C'EST PAR L'ESPRIT QUE NOUS RECEVRONS LA VIE ÉTERNELLE (Section C : 5,2-6,18)

La dernière section compte elle aussi cinq séquences organisées de manière concentrique en trois sous-sections.

C1 : Ce n'est pas la circoncision	qui compte	mais la Foi	5,2-12
C2 : Marchez	selon l'Esprit	et non selon la chair	5,13-18
C3 : Les œuvres de la chair		et le fruit de l'Esprit	5,19-26
C4 : Semez	dans l'Esprit	et non dans la chair	6,1-10
C5 : Ce n'est pas la circoncision	qui compte	mais la création nouvelle	6,11-18

Dans les deux premières sections, les sous-sections extrêmes étaient formées de deux séquences parallèles entre elles et la sous-section centrale ne comprenait qu'une seule séquence courte (voir pp. 290 et 296 pour la section A ; pp. 298 et 306 pour la section B).

Pour la section C au contraire, les sous-sections extrêmes ne comprennent chacune qu'une seule séquence¹⁴ ; quant à la sous-section centrale, elle est formée de trois séquences (C2, C3 et C4), organisées de manière concentrique autour de la séquence C3.

¹⁴ Voir mon article « Solidarité humaine dans l'Épître aux Galates », *Studia Missionalia* 47 (1998) 1-20. Je corrige ici ma première analyse où je considérais les trois séquences centrales comme une seule séquence.

LES SOUS-SECTIONS EXTRÊMES C1 ET C5 (5,2-12 ET 6,11-18)

C1 : 5,2-12

² VOICI, **moi**, Paul,
JE VOUS DIS :
si vous vous faites **circoncire**, **Christ** ne
vous servira de rien. ³ Je l'atteste de nou-
veau à tout homme qui se fait **circoncire** : il
se doit de faire toute **LA LOI**.

⁴ Vous êtes retranchés du **Christ**, vous qui
dans **LA LOI** vous justifiez ; de **LA GRÂCE**
vous êtes déçus. ⁵ Pour nous, en effet, c'est
par **l'Esprit**, de **LA FOI** que nous attendons
l'espérance de la justification.

⁶ Dans le **Christ Jésus**,
ni la circoncision n'a de valeur,
ni le prépuce,
mais LA FOI opérant par l'amour.

⁷ Vous couriez bien ! Qui vous a coupés
d'obéir à la vérité ? ⁸ Cette conviction ne
vient pas de Celui qui vous appelle. ⁹ Un
peu de ferment fait fermenter toute la pâte.

¹⁰ **Moi**, je suis convaincu pour vous dans le
Seigneur que vous ne penserez pas autrem-
ment. Quant à celui qui vous trouble, il en
portera la peine, quel qu'il soit.

¹¹ Pour **moi**, **FRÈRES**, si je prêche encore la
circoncision, pourquoi suis-je encore
persécuté ? Il est donc retranché, le scandale
de **LA CROIX** ! ¹² Ils devraient être coupés,
ceux qui vous bouleversent !

C5 : 6,11-18

¹¹ VOYEZ avec quelles grosses lettres
JE VOUS ÉCRIS de ma propre main : ¹² Tous ceux
qui veulent faire bonne figure dans la chair
ce sont ceux qui imposent que vous soyez
circoncis uniquement afin de n'être pas
persécutés pour **LA CROIX** du **Christ** ; ¹³ car les
circoncis, eux-mêmes n'observent pas **LA LOI**
mais ils veulent que vous soyez **circoncis**
afin de se vanter dans votre chair.

¹⁴ Pour **moi**, puissé-je ne pas me vanter
sinon dans **LA CROIX** de notre **Seigneur Jésus**
Christ par qui le monde est crucifié pour
moi et **moi** pour le monde.

¹⁵ Car
ni la circoncision n'est quelque chose
ni le prépuce,
mais LA NOUVELLE CRÉATION.

¹⁶ Et tous ceux qui suivront cette règle, la
paix soit sur eux et la miséricorde et sur
l'Israël de Dieu.

¹⁷ Désormais, que personne ne me cause des
ennuis, car **moi**, je porte dans mon corps
LES MARQUES de Jésus !

¹⁸ **LA GRÂCE** de notre **Seigneur Jésus Christ**
soit avec votre **esprit**, **FRÈRES**. Amen !

Les deux séquences sont focalisées sur une affirmation semblable concernant la circoncision déclarée sans valeur par rapport à « la foi » et à « la nouvelle création » (5,6 ; 6,15). Tel est l'objet concret du litige qui oppose Paul d'une part et les Galates et ceux qui les troublent de l'autre. Avec cette unique observance, c'est le problème du rapport à toute la Loi qui est posé. Il faut choisir entre la Loi et la foi au Christ, à sa « grâce » (5,4-5 ; 6,18) et à sa « croix » (5,11 ; 6,12.14). Les judaïsants sont stigmatisés à la fin de C1 et au début de C5. La vraie circoncision est participation à la Croix du Christ, en particulier dans la « persécution » (5,11 ; 6,12), celle que Paul porte dans son corps et qu'il appelle « les marques de Jésus » (6,17).

LES SÉQUENCES C2 ET C4 (5,13-18 ET 6,1-10)

C2 : 5,13-18

¹³ Vous en effet, c'est à la liberté que vous avez été appelés, *FRÈRES*. Seulement pas la liberté comme prétexte à **la chair** ! Mais par l'amour servez-vous *les uns les autres*.

¹⁴ En effet toute **LA LOI S'ACCOMPLIT** en une seule parole : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même. »

¹⁵ Mais si vous vous mordez et déchirez *les uns les autres* regardez de ne pas être détruits *les uns par les autres*

¹⁶ Or je dis : marchez selon **l'Esprit** et vous ne satisferez pas la convoitise de **la chair**.

¹⁷ En effet **la chair** convoite contre **l'Esprit** et **l'Esprit** contre **la chair** ; en effet ils s'opposent l'un à l'autre afin que vous ne **fassiez** pas ce que vous voulez.

¹⁸ Mais si vous êtes conduits par **l'Esprit**, vous n'êtes pas sous **LA LOI**.

C4 : 6,1-10

¹ *FRÈRES*, même si un homme est pris en quelque faute, vous les **spirituels**, redressez-le en **esprit** de douceur, veillant à toi-même à ne pas toi aussi être tenté.
² Portez les fardeaux *les uns des autres*.

Et ainsi vous **ACCOMPLIREZ LA LOI** du Christ.

³ Car si quelqu'un pense être quelque chose, n'étant rien, il se leurre lui-même ;
⁴ mais que *chacun* examine sa propre œuvre, et alors en soi seulement il aura de quoi se vanter et non pas en un autre. ⁵ Car *chacun* portera sa propre charge.

⁶ Que celui qui est instruit de la parole fasse-participer de tous ses biens celui qui l'instruit. ⁷ Ne vous y trompez pas, on ne se moque pas de Dieu. En effet ce qu'aura semé un homme, c'est cela qu'il moissonnera.

⁸ Car celui qui sème dans **sa chair** à lui de **la chair** moissonnera la perdition ; mais celui qui sème dans **l'Esprit** de **l'Esprit** moissonnera la vie éternelle.

⁹ De **faire** le bien ne nous décourageons pas : car en son temps nous moissonnerons, si nous ne nous relâchons pas.

¹⁰ Ainsi donc, tandis que nous avons le temps, œuvrons le bon envers tous, et surtout envers les compagnons de foi.

Les premiers passages, qui commencent avec l'apostrophe « frères », sont focalisés sur « l'accomplissement » de « la Loi » (14.2bc) en ce qui concerne les rapports entre « les uns et les autres » (13.15 ; 2), c'est-à-dire de « chacun » avec l'autre (6,4-5). Les seconds passages opposent également « la chair » à « l'Esprit ». Dans le premier cas, « la chair » est opposée au service mutuel de l'amour (5,13) en quoi se résume tout la Loi (14) ; quant à « l'Esprit » il est opposé en finale à « la Loi » (5,18) qui se trouve ainsi mise du côté de « la chair ». Dans l'autre séquence, les rapports entre « compagnons de foi » concernent d'abord les responsables par rapport à ceux dont ils ont la charge (premier passage), puis de manière complémentaire ceux qui ont été instruits par rapport à ceux qui les ont instruits : l'entraide doit être mutuelle, élargie à « tous ».

L'ENSEMBLE DE LA SOUS-SECTION CENTRALE (5,13–6,10)

5,¹³ Vous en effet, c'est à la liberté que vous avez été appelés, FRÈRES. Seulement, que la liberté ne serve pas de prétexte pour **la chair**, mais par L'AMOUR asservissez-vous *les uns aux autres*.

¹⁴ Car toute **LA LOI** s'accomplit en une seule parole :

« Tu **AIMERAS** ton prochain comme toi-même. »

¹⁵ Mais si vous vous mordez et vous déchirez *les uns les autres*, prenez garde de ne pas être détruits *les uns par les autres*.

¹⁶ Je le dis : marchez selon l'**Esprit**, et vous ne satisferez pas la convoitise de **la chair**.

¹⁷ Car **la chair** convoite contre l'**Esprit** et l'**Esprit** contre **la chair** :

Car ils s'opposent l'un à l'autre afin que vous ne **FASSIEZ** pas ce que vous voulez.

¹⁸ Mais si vous êtes conduits par l'**Esprit**, vous n'êtes pas sous **LA LOI**.

¹⁹ Or elles sont manifestes **LES ŒUVRES** de **la chair** ; ce sont
 fornication, impureté, débauche, ²⁰ idolâtrie, sorcellerie,
 haines, querelle, jalousie, fureurs, disputes,
 dissensions, scissions, ²¹ envies, beuveries, ripailles
 et choses semblables.

Je vous préviens, comme je vous en ai déjà prévenus :
 ceux qui **PRATIQUENT** de telles choses n'hériteront pas du **ROYAUME DE DIEU**.

²² Mais **LE FRUIT** de l'**Esprit** c'est
AMOUR, joie, paix,
 patience, bienveillance, bonté,
 confiance, ²³ **DOUCEUR**, tempérance.

Contre de telles choses il n'y a point de **LOI**.

²⁴ Ceux qui sont au Christ Jésus ont crucifié **la chair** avec ses passions et ses convoitises.

²⁵ Si nous vivons par l'**Esprit**, conformons-nous à l'**Esprit**.

²⁶ Ne cherchons pas la vaine gloire, nous provoquant *les uns les autres*, nous enviant *les uns les autres*.

6,¹ FRÈRES, même si quelqu'un est pris en faute, VOUS les **spirituels**, redressez-le en **esprit** de **DOUCEUR**, veillant toi-même à ne pas être tenté, toi aussi.

² Portez les fardeaux *les uns des autres* !

Ainsi vous accomplirez **LA LOI** du Christ.

³ Car si quelqu'un se croit quelque chose alors qu'il n'est rien, il se leurre. ⁴ Que *chacun* examine sa propre **ŒUVRE**, et alors il aura de quoi se vanter pour lui seul, et non pour autrui.

⁵ Car *chacun* portera son propre fardeau.

⁶ Que celui qui est instruit de la Parole fasse participer à tous ses biens celui qui l'instruit.

⁷ Ne vous y trompez pas : on ne se moque pas de Dieu. Quoi qu'un homme sème, il le **MOISSONNERA**.

⁸ Car celui qui sème dans **sa chair** **MOISSONNERA**, de **la chair**, la corruption ; celui qui sème dans l'**Esprit** **MOISSONNERA**, de l'**Esprit**, LA VIE ÉTERNELLE.

⁹ Ne nous décourageons pas de **FAIRE** le bien ; au temps voulu, nous **MOISSONNERONS**, si nous ne nous relâchons pas. ¹⁰ Ainsi donc, tandis que nous en avons le temps, **ŒUVRONS** le bien envers tous, mais surtout envers nos compagnons de foi.

Comme les deux séquences qui l'encadrent, la séquence centrale (C3 : 5,1-9,26) comprend deux passages. Ils opposent de manière très claire deux listes : « les œuvres de la chair », au pluriel, dont la multiplicité s'étend au-delà même des quinze vices énumérés, puisque la liste est ouverte sur « et des choses semblables » (21b). « Le fruit de l'Esprit », au singulier, se déploie en une énumération close de neuf vertus, un des chiffres de la totalité et de la complétude.

Les secondes parties (21cd et 24-26) sont des avertissements. Le premier est une mise en garde entièrement négative, adressé par Paul à un « vous », celui de ses destinataires. Le second, au contraire, commence à la troisième personne, mais passe bien vite à la première personne du pluriel, laquelle englobe donc celui qui écrit ainsi que ses lecteurs ; les avertissements négatifs (24 et 26) encadrent un encouragement positif (25).

L'opposition entre « la chair » et l'Esprit » est celle qui marque les deux séquences C2 et C4, spécialement dans leurs seconds passages (5,16-18 et 6,6-10, surtout au centre : 8). La séquence centrale explicite longuement ce qui était encore seulement sous-entendu dans la séquence précédente : « la chair » y était cependant déjà opposée à « l'amour » (5,13) en quoi se résume toute la Loi (14) ; or « l'amour » vient en tête du fruit de l'Esprit (22b), les autres « vertus » ne faisant en quelque sorte que déployer le sens du premier terme. La première séquence s'achève sur la mention de « la Loi » qui s'oppose à « l'Esprit » (5,18) et il sera de nouveau question de « la Loi » à la fin de la première partie du second passage de la séquence centrale (23b) ; rappelons que « la Loi qui s'accomplit dans l'amour » au centre du premier passage de la séquence C2 trouve son correspondant au centre du premier passage de la séquence C4 avec « la Loi du Christ » (6,2b).

Toute la première séquence (C2) est adressée à « vous », comme la seconde partie du premier passage de la séquence centrale (5,21cd) ; de manière complémentaire, si la dernière séquence (C4) commence elle aussi en « vous », elle s'achève cependant sur un « nous » inclusif (6,9-10).

L'ensemble de la sous-section entend régler les rapports entre « les uns et les autres », terme qui se retrouve dans les trois séquences (5,13.15a.15b ; 5,26 bis ; 6, 2, détaillé avec « chacun » en 4 et s'élargissant à « tous » en 10).

Si les deux occurrences de « l'amour » (5,13 et 22b) lient la première séquence et la séquence centrale, les deux occurrences de « douceur » (5,23a et 6,1) lient la séquence centrale et la troisième. En outre, « le fruit » de 22a a quelque chose à voir avec les quatre occurrences de « moissonner » dans la seconde partie de la dernière séquence (7-9).

L'ENSEMBLE DE LA SECTION C

Les trois sous-sections sont fortement corrélées entre elles :

C1 : Seule compte	la Foi	OPÉRANT	par	L'AMOUR	5,2-12
C2 : La Loi	s'accomplit		dans	L'AMOUR	5,13-18
	C3 : Les ŒUVRES	de la chair	et le	FRUIT de l'Esprit	5,19-26
C4 : L'amour	s'accomplit		en	VIE ÉTERNELLE	6,1-10
C5 : Seule compte	la			CRÉATION NOUVELLE	6,11-18

« L'amour » par lequel opère « la foi » au centre de la première séquence (5,6) est ce dans quoi « tout la Loi s'accomplit » au cœur de la première partie de la séquence suivante (5,14). Ce même « amour » se retrouvera en tête des « fruits de l'Esprit » dans la séquence centrale (5,22). Par ailleurs, « l'œuvre » de la foi au centre de la première séquence (5,6) s'oppose aux « œuvres de la chair » au début de la séquence centrale (5,19).

« La nouvelle création » au cœur de la dernière séquence (6,15) rappelle « la vie éternelle » promise au centre de la seconde partie de la séquence précédente (6,8). Comme on l'a déjà dit, la « moisson » de la vie éternelle est en relation directe avec « le fruit de l'Esprit » ; sous le nom de « royaume de Dieu » dont nous hériterons dans la séquence centrale, de « vie éternelle » dans la séquence suivante, ou de « création nouvelle » dans la dernière séquence, ce sont là différentes appellations de l'unique fruit de l'Esprit.

L'ENSEMBLE DE LA LETTRE

Ce n'est pas seulement chacune des trois sections qui est organisée de manière concentrique, mais aussi l'ensemble de la Lettre.

CE N'EST PAS DES HOMMES	MAIS DE DIEU	QUE NOUS AVONS REÇU L'ÉVANGILE	1,6-2,21
-------------------------	--------------	--------------------------------	----------

CE N'EST PAS DE LA LOI	MAIS DE LA FOI	QUE NOUS RECEVONS LA FILIATION DIVINE	3,1-5,1
------------------------	----------------	---------------------------------------	---------

CE N'EST PAS DE LA CHAIR	MAIS DE L'ESPRIT	QUE NOUS RECEVRONS LA VIE ÉTERNELLE	5,2-6,18
--------------------------	------------------	-------------------------------------	----------

Dans la première section Paul rappelle longuement comment ce n'est pas des hommes qu'il a reçu l'Évangile, pas même de ceux qui furent apôtres avant lui, mais par une révélation de Dieu. Avant cela, il commence par rappeler aux Galates que c'est dans « la grâce du Christ » qu'ils ont été appelés par Dieu (1,6) comme lui-même l'avait été avant eux et pour eux (1,15).

Dans la deuxième section Paul démontre comment tous, païens et juifs, sont fils de Dieu, non pas par la vertu des œuvres de la Loi, mais par le don de la Foi au Fils de Dieu, selon la promesse faite à Abraham.

Enfin dans la troisième section l'apôtre invite ses correspondants à ne pas mettre leur confiance dans la chair, et en particulier dans la circoncision, mais à suivre avec lui la voie de l'Esprit qui seul peut les amener ensemble à hériter le « royaume de Dieu » (5,21), « la vie éternelle » (6,8), devenant ainsi « nouvelle création » (6,15).

Ainsi la première section revient sur le passé, tandis que la dernière énonce la conduite à tenir pour l'avenir. Quant à la séquence centrale, elle expose la doctrine pour ainsi dire de toujours. La même opposition se retrouve en réalité dans les trois sections, entre les hommes et Dieu dans la première, entre la chair et l'Esprit dans la dernière, entre la Loi et la foi au centre.

EN MANIÈRE DE CONCLUSION

Tout le texte de la Lettre a été cité et réécrit au long de cet article. Il ne manque que la « suscription » (1,1-5), qui porte, selon le schéma habituel, le nom de l'expéditeur, celui du destinataire, accompagné du salut.

* ¹ Paul, apôtre,	

- non <i>de la part</i> des hommes	ni par un homme
+ mais par	JÉSUS CHRIST
= et	DIEU le PÈRE
:: qui a l'a relevé	d'entre les morts ,

* ² et tous les frères qui sont avec moi,	

AUX COMMUNAUTÉS DE LA GALATIE,

* ³ grâce à vous et paix,	

+ <i>de la part</i> de	DIEU NOTRE PÈRE
= et du Seigneur	JÉSUS CHRIST
:: ⁴ qui s'est donné lui-même pour nos	péchés
:: afin de nous arracher à ce siècle présent	mauvais
+ selon la volonté du	DIEU NOTRE PÈRE,

* ⁵ à qui est la gloire dans les siècles des siècles. Amen !	

Dans la première partie, le nom du destinataire (1a) et de ses compagnons (f) encadrent un morceau où l'apostolat de Paul est dit n'avoir pas une origine humaine mais divine en Jésus Christ. De façon symétrique, dans la dernière partie ce qui est souhaité aux destinataires est dit venir aussi de Dieu et du Christ. La première partie mentionne une action du Père en faveur de Jésus : il l'a ressuscité d'entre les morts (1e). De manière symétrique, la dernière partie mentionne l'action de Jésus Christ en notre faveur : il nous libère du péché de ce siècle mauvais (4ab), mais il est précisé que cette action de Jésus Christ est en accord avec la volonté de Dieu (4c).

Les souhaits de « grâce » et de « paix » seront repris à la fin de la lettre (6,16-18 ; voir p. 308) ; de même l'expression « le Seigneur Jésus Christ » ne reviendra qu'à la fin (6,14). Dieu est appelé « Père » par trois fois, dont deux fois « notre Père » (1d.3b.4c) ; ce titre ne sera repris qu'au centre du premier

passage de la séquence B4 : « Et que vous soyez fils, (preuve en est) que Dieu a envoyé l'Esprit de son Fils dans nos cœurs qui crie : Abba, Père » (4,6 ; voir p. 304), mais notre filiation divine est mentionnée très souvent ailleurs, et en particulier dans la séquence centrale de la deuxième section (3,26-29 ; voir p. 302) et dans la séquence centrale de la troisième section, avec l'expression « hériter du Royaume de Dieu » (5,21 ; voir p. 310).

Si la première section est annoncée au début de la suscription (1b), qui oppose déjà l'origine divine de l'apostolat de Paul à une origine humaine, il est possible de dire que le souhait de « grâce » et de « paix » annoncent la dernière section où ce même souhait résume en quelque sorte toute la section (6,16-18 ; voir p. 308). En effet, comme la première section la première partie de la suscription fait référence au passé ; comme la troisième section, la troisième partie de la suscription exprime des vœux pour l'avenir. Quant à la section centrale de la Lettre, qui tourne toute entière sur notre filiation divine en Christ, elle est préfigurée ici dans l'insistance qui est mise sur les noms de « Jésus Christ » et de « Dieu notre Père ».